

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

présenté conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007

Exercice 2024

Table des matières

1	Carac	térisation technique du service	. 3
	1.1	Présentation du territoire desservi	.3
	1.2	Mode de gestion du service	.3
	1.3	Estimation de la population desservie (D301.0)	.3
	1.4	Activité du service pour l'année 2024	.4
	1.5	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	.4
2	Tarifi	cation de l'assainissement	. 5
	2.1	Modalités de tarification	.5
	2.2	Prix du service de l'assainissement non collectif	.5
	2.3	Recettes d'exploitation de la collectivité	5
	2.4	Recettes d'exploitation du concessionnaire	.5
3	Indica	ateurs de performance	
	3.1	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	6

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Jura Nord
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Nor
Contrôle des installations	$\overline{\checkmark}$	
Entretien des installations		
Traitement des matières de vidange		\checkmark
Réhabilitation des installations		$\overline{\checkmark}$
Réalisation des installations		$\overline{\mathbf{V}}$

- Territoire desservi: Brans, Courtefontaine, Dammartin-Marpain, Dampierre, Étrepigney, Évans, Fraisans, Gendrey, La Barre, La Bretenière, Monteplain, Montmirey-la-Ville, Montmirey-le-Château, Mutigney, Offlanges, Orchamps, Ougney, Our, Pagney, Plumont, Ranchot, Rans, Romain, Rouffange, Salans, Saligney, Sermange, Serre-les-Moulières, Taxenne, Thervay, Vitreux.
- Absence de CCSPL.
- Existence d'un zonage annexe du PLUi mais non soumis à enquête publique.
- Existence d'un règlement de service approuvé le 2/12/2021.

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en concession d'exploitation depuis le **01/01/2023**. Le gestionnaire est la SOGEDO pour une durée de **6 ans** du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028.

1.3 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **3915** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 11 882.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 32,9 % au 31/12/2024.

1.4 Activité du service pour l'année 2024

Nombre d'opérations réalisées dans le cadre du service pour l'année 2024 :

Prestation	2024
Diagnostic de ventes immobilières	31
Contrôle de bon fonctionnement	108
Contrôle de conception	21
Contrôle de réalisation	20
TOTAL	180

1.5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercise 2023	Exercice 2024	
A – É	A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération - 20 pts	0	0	
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération - 20 pts	20	20	
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans – 30 pts	30	30	
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations – 30 pts	30	30	
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service				
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations – 10 pts	10	10	
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations – 20 pts	0	0	
10	Le service assure le traitement des matières de vidange – 10 pts	0	0	

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 80/140.

2 Tarification de l'assainissement

2.1 Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

Le paiement de la facture aux forfaits (ci-dessous) s'effectue après service rendu.

2.2 Prix du service de l'assainissement non collectif

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025		
Compétences obligatoires				
Tarif du contrôle de conception des installations neuves en €	126 € (²)	126.38 € (²)		
Tarif du contrôle de réalisation des installations existantes en €	105.84 € (²)	106.16 € (²)		
Tarif du contrôle de bon fonctionnement en €	163.3 € (¹)	163.78 € (¹)		
Tarifs du contrôle vente en €	189.5 € (¹)	190.07 € (¹)		
Taux de TVA % (1)	10 %	10 %		
Taux de TVA % (2)	20 %	20 %		
Compétences facultatives				
Prestation de vidange	Selon bordereau de prix du contrat de concession	Selon bordereau de prix du contrat de concession		

2.3 Recettes d'exploitation de la collectivité

Depuis 2023, le service est assuré par le concessionnaire SOGEDO.

La collectivité ne reçoit aucune recette.

2.4 Recettes d'exploitation du concessionnaire

Les recettes du concessionnaire sont de 35 514 € pour l'année 2023. Les recettes du concessionnaire sont de 25 872 € pour l'année 2024.

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

<u>Attention</u>: cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait + ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes

| Volte d'une mise en conformité | volt

	Exercise 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	494	534
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service *	1591	1730
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	907	1004
Taux de conformité face aux dangers sanitaires en %	88%	89%

(*) : Ce nombre ne prend en compte que les contrôles ayant pu aboutir à un jugement de conformité.

